

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Secrétaire générale de la division du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division du Fonds Français pour l'Environnement Mondial visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Secrétaire générale de la division du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Clémentine DARDY, Responsable d'Equipe Projet senior au sein du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 23 novembre 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX